



# Assemblée générale

Documents officiels

## Commission du désarmement

**267<sup>e</sup>** séance

Lundi 12 décembre 2005, à 10 heures  
New York

*Président* : M. Rowe ..... (Sierra Leone)

*La séance est ouverte à 10 h 25.*

### Ouverture de la session

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la session d'organisation de 2006 de la Commission du désarmement des Nations Unies.

### Adoption de l'ordre du jour

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'ordre du jour provisoire de la présente séance est publié dans le *Journal* d'aujourd'hui.

Puis-je considérer que la Commission décide d'adopter l'ordre du jour provisoire?

*L'ordre du jour est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme tous les membres le savent, jeudi dernier, le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale a adopté la résolution 60/91 concernant le rapport de la Commission du désarmement. La résolution s'est félicitée des efforts déployés par la Commission du désarmement à sa séance d'organisation de juillet 2005 pour atteindre ses objectifs. L'Assemblée a recommandé que la Commission multiplie ses consultations dans ce sens en vue de parvenir à des accords définitifs avant le début de sa session de fond en 2006.

Précédemment, en prévision en quelque sorte de l'adoption de la résolution, j'ai demandé au Secrétariat de distribuer aux membres de la Commission ma

proposition de compromis relative à la question de fond sur le désarmement nucléaire. Dans cette note, j'ai expliqué dans la mesure du possible pourquoi j'estimais que nous devrions aller de l'avant et pourquoi nous devrions aborder cette question spécifique le plus rapidement possible afin que la Commission puisse entamer ses travaux de fond au début de l'année prochaine. La Commission est à présent saisie de la proposition.

Dans ma note, j'ai recommandé que la Commission adopte la proposition. Y a-t-il des objections?

Il semble qu'il n'y ait pas d'objections à ma proposition tendant à ce que le désarmement nucléaire soit le premier point de l'ordre du jour provisoire de la Commission du désarmement pour la session de fond de 2006.

Peut-être qu'à ce stade, nous devrions examiner une fois encore les deux points. La Commission se rappellera que nous avons deux points de l'ordre du jour : l'un était la proposition relative au désarmement nucléaire, et l'autre portait sur les armes classiques. Il y avait ensuite la question des méthodes de travail de la Commission. Nous avons donc deux points de l'ordre du jour et une question.

Avec l'assentiment de la Commission, je voudrais donner lecture des points et questions à l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2006 de la Commission de désarmement. Le premier point est

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



intitulé « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». Le second est intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». La Commission examinerait également « La question des mesures visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission du désarmement ». Je rappelle à la Commission que nous sommes convenus d'examiner la question en séance plénière lors de la session de fond de 2006, et que la Commission consacrerait suffisamment de temps à son examen – et j'insiste sur ce point, « suffisamment de temps sera accordé à son examen » en plénière.

Nous pouvons donc en conclure que nous avons désormais un ordre du jour pour la session de fond de 2006 de la Commission.

Je voudrais remercier les membres pour leur coopération. Comme la Commission le sait, nous avons eu des consultations très approfondies cet été. Il semblait parfois que nous étions parvenus à un accord, et ensuite que nous n'y étions pas parvenus. Mais je pense que nous avions conclu que certains progrès avaient été réalisés, bien que les avis quant aux progrès accomplis divergeaient d'une délégation à l'autre. Mais j'avais le sentiment – et cela a été exprimé, bien que de manière implicite plutôt qu'explicite, dans la résolution adoptée par l'Assemblée jeudi – que la Commission pensait avoir accompli quelque chose, qu'elle ne voudrait pas revenir en arrière et qu'elle va continuer à aller de l'avant et à examiner les questions de fond.

**M. McBride** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union européenne, nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, et à vous féliciter d'avoir fait en sorte que la Commission convienne d'un ordre du jour. L'Union européenne attend avec intérêt de travailler sur cet ordre du jour et d'examiner les questions de fond en 2006.

**M. Mounqara Moussotsi** (Gabon) : Je voulais moi aussi vous savoir gré des efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président, pour aboutir à un ordre du jour pour la prochaine session. Bien que ma délégation n'ait pas été présente à toute la session de la Commission au cours des derniers mois, nous voudrions vous assurer de notre soutien le plus ferme.

S'agissant de la dernière question que vous avez mentionnée, Monsieur le Président, ma délégation voudrait solliciter votre indulgence pour en connaître l'intitulé. Nous n'avons pas bien saisi la question que

vous avez soulevée en deuxième position, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La deuxième question s'intitule « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Le libellé des deux points de l'ordre du jour ainsi que de la troisième question figure dans le rapport de la Commission, publié sous la cote A/60/42. Les membres se souviendront que tout avait été décidé *ad referendum*. Le seul changement que nous avons à présent a trait au point de l'ordre du jour sur le désarmement nucléaire. L'autre point de l'ordre du jour, sur les armes classiques, restera inchangé, de même que la question relative aux méthodes de travail.

Nous allons maintenant passer à la question suivante inscrite à l'ordre du jour, concernant le Bureau. Comme les membres le savent, c'est à la session d'organisation de juillet que le Bureau de la Commission a été constitué sous sa forme actuelle, avec des difficultés et des retards. Nous avons encore quelques postes à pourvoir : un Vice-Président, du Groupe des États d'Afrique, et un Vice-Président, du Groupe des États d'Europe orientale. Il y a à présent deux postes vacants au Bureau.

Je crois vraiment que nous devons essayer, autant que faire se peut, d'élaborer des directives relatives à la constitution du Bureau. En d'autres termes, nous devons tenir compte de la répartition régionale.

Je comprends qu'il est difficile pour les États Membres de se porter volontaires pour servir dans cette Commission, en raison peut-être de l'impression que la Commission du désarmement est endormie ou qu'elle est en voie de disparition. Mais j'espère que, maintenant que nous avons ressuscité cet organe important du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, nous pourrions essayer de faire tout notre possible pour proposer des noms au Bureau.

Je disais donc que nous pourrions utiliser le modèle de répartition géographique en vigueur à la Première Commission pour nous aider à constituer le Bureau par roulement entre les groupes régionaux. Ainsi, en prévision de notre débat sur la question – et j'aimerais avoir la contribution des membres à cet égard – nous avons établi une liste que le secrétariat va distribuer. À partir de cette liste, les membres pourront se faire une idée de la situation depuis 1998, époque à laquelle, par exemple, la présidence était occupée par un représentant du Groupe des États d'Europe orientale

– le Bélarus – et le Rapporteur venait de Croatie. En 1999, la présidence est allée à l'Égypte et le Rapporteur venait de la Trinité-et-Tobago, du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. En 2000, c'était le tour de l'Asie, la présidence allant à l'Iran, et le Bénin, de la région africaine, occupant le poste de Rapporteur. Puis en 2001, la Jamaïque, du Groupe des États d'Amérique latine, a occupé la présidence, tandis que le Myanmar, du Groupe des États d'Asie, était Rapporteur. En 2002, l'Italie, du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, occupait la présidence, et le Maroc, du Groupe africain, était Rapporteur. En 2003, le Bureau a été le même qu'en 2002 : l'Italie, Président, et le Maroc, Rapporteur. En 2004, la Géorgie, du Groupe des États d'Europe orientale, a occupé la présidence, et Israël, du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, a été Rapporteur. Et maintenant, en 2005, la Sierra Leone, du Groupe africain, occupe la présidence, et la Bulgarie, du Groupe des États d'Europe orientale, est Rapporteur. Les membres sont également saisis d'une autre liste qui montre l'ensemble de la composition du Bureau, pas seulement le Président et le Rapporteur, de 1998 à 2005.

Bien entendu, il ne s'agira pas là d'une décision finale, mais nous devons avoir un type de système ou de directives pour que la présidence soit assurée par roulement. Ainsi, les États sauraient que, par exemple – à moins que la Commission n'en décide autrement – en 2007, ce sera le tour de l'Asie, ou de l'Afrique, ou de l'Europe occidentale et autres États d'assumer la présidence. C'est sur cette base que nous pourrions commencer à travailler.

Je vais donner aux membres deux à trois minutes pour prendre connaissance du document. J'écouterai ensuite les observations sur ce que nous devrions faire, en premier lieu, pour le Bureau de 2006.

**M<sup>me</sup> Martinic** (Argentine) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir mené ces consultations qui nous donnent enfin l'occasion de convenir de l'ordre du jour de la Commission du désarmement. Nous espérons que le travail de fond qui sera lancé l'année prochaine portera ses fruits à la fin du cycle triennal. Bien entendu, ma délégation est prête à œuvrer à la réalisation de cet objectif, comme nous l'avons fait par le passé.

Monsieur le Président, je vous remercie également de nous avoir fourni ces tableaux indiquant le roulement concernant la présidence et les autres postes du Bureau de la Commission du désarmement. C'est la onzième année que je participe à une session de la Conférence du désarmement. Que quelqu'un me corrige si je me trompe, mais je crois comprendre que le roulement concernant le Bureau de la Commission est déjà établi, comme il l'est à la Première Commission. Par conséquent, la présidence de la session de fond de la Commission du désarmement incombera l'année prochaine au Groupe des États d'Asie.

Ma délégation considère donc qu'il y a deux points à régler : premièrement, nous devons pourvoir les deux postes vacants au sein du Bureau actuel afin d'expédier nos affaires dans les règles ; et deuxièmement, nous devons constituer le Bureau pour la session de fond de 2006.

Pour cela, je pense qu'il nous faudra disposer d'un peu de temps pour conduire les consultations parmi les différents groupes régionaux. Comme je l'ai dit, en vertu de la Charte, c'est au tour du Groupe des États d'Asie de présider le Bureau, et à celui des États d'Afrique d'occuper les fonctions de Rapporteur. Puis, bien sûr, nous aurons besoin de choisir les vice-présidents du Bureau ainsi que les présidents des groupes de travail chargés des questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

En résumé, pour que nous n'y passions pas trop de temps, je suggère que nous procédions par étapes : complétons d'abord le Bureau de 2005 en vue d'expédier dûment les questions pendantes, puis entamons les consultations au sein des différents groupes pour constituer le Bureau pour 2006.

**M. Vasiliev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'appuie ce que l'oratrice précédente vient de dire sur la future répartition des fonctions entre les groupes, pour ce qui est de la présidence et du poste de Rapporteur. Mais sachant que nous avons consacré d'importants efforts à la formation du Bureau de cette année, je propose que nous gardions le même Bureau pour 2006, bien sûr tout en pourvoyant les postes vacants.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Premièrement, y a-t-il des commentaires concernant la proposition de la représentante de l'Argentine ? Si j'ai bien compris, elle propose que, dans un premier temps, nous

pourvoyions les deux postes vacants au sein du Bureau actuel, puis que nous nous occupions du Bureau de 2006 et des présidents des organes subsidiaires de la Commission.

**M. Mc Bride** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Peut-être ma question est-elle le fruit de mon ignorance, mais, concernant les postes vacants à pourvoir pour le Bureau de 2005, je m'interrogeai sur la manière dont les nouveaux membres y participeraient. Je me demande si nous ne déployons pas trop d'efforts pour trouver deux personnes supplémentaires alors qu'en fait, le Bureau de 2005 a pratiquement achevé ses travaux. À mon avis, nous perdons probablement notre temps à vouloir combler ces deux vacances alors qu'un précédent a peut-être déjà été créé à l'intérieur d'autres organes de l'ONU, avec des bureaux incomplets. Nous devrions peut-être tout arrêter et passer directement à 2006.

Concernant la proposition de mon collègue russe – reconduire le Bureau de 2005 en 2006 – ma délégation ne s'y oppose pas. Il semble que cela ait déjà été le cas pour 2002 et 2003.

Je tiens ici à souligner que le Royaume-Uni siégeait au Bureau en 2005 du fait que nous assumions la présidence de l'Union européenne pendant la session de fond de la Commission. En 2006, comme nous ne détiendrons plus la présidence de l'Union européenne, il est fort probable que nous quittions le Bureau. Cela ne signifie pas que nous ne trouverons pas un autre candidat pour la suite. Cependant, je voulais juste soulever ce point pour que l'on ne suppose pas que serons membre du Bureau en 2006. Cela ne modifie en rien le degré d'intérêt prioritaire que le Royaume-Uni accorde à la Commission du désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai dit que nous devrions sans doute entendre les commentaires sur la proposition de l'Argentine. Il y a aussi eu des commentaires sur la proposition faite par le représentant de la Fédération de Russie. Je demande donc aux représentants de commenter les deux propositions, puisqu'elles sont étroitement liées.

Je donne la parole à la représentante de l'Argentine pour une motion d'ordre.

**M<sup>me</sup> Martinic** (Argentine) (*parle en anglais*) : Je suis désolée de faire cette motion d'ordre, mais pour que nous gagnions du temps, je voudrais retirer ma première proposition, celle de compléter le Bureau de

2005, dans la mesure où le deuxième tableau distribué par le secrétariat montre qu'il est déjà arrivé que le Bureau ne soit pas au complet. Par conséquent, Monsieur le Président, je demande que nous examinions ma deuxième proposition : celle de lever la séance pour tenir des consultations parmi les groupes régionaux en vue de former le Bureau de 2006. Cela ne fait aucun sens de continuer de débattre de la composition du Bureau de 2005.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de l'Argentine de cette précision.

**M. Rachmianto** (Indonésie) (*parle en anglais*) : S'agissant de la constitution du Bureau, je tiens à dire, au nom du Mouvement des pays non alignés, qu'il faut suivre la pratique établie, qui est fondée sur la rotation géographique. Aussi devrions-nous laisser le Groupe asiatique choisir les candidats pour le poste de président pour la session de fond de 2006. Dans l'hypothèse où le Groupe asiatique serait dans l'incapacité de trouver des candidats, alors peut-être, comme l'a dit mon collègue du Royaume-Uni, nous pourrions nous appuyer sur le précédent créé en 2002 et 2003 en reconduisant le Bureau pour la poursuite des travaux de la session de fond de la Commission. Une fois encore, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous souhaitons soutenir la pratique établie au sein du système des Nations Unies.

**M. Najafi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, je vous remercie, Monsieur le Président, des efforts que vous déployez autour de cette question de l'ordre du jour. Bien qu'insatisfaite de la toute dernière formule retenue, mais soucieuse de faire preuve de flexibilité et de faciliter le déroulement de la session de fond de la Commission, ma délégation s'associe au consensus sur l'ordre du jour. Nous sommes heureux de voir qu'au moins, atteindre l'objectif du désarmement nucléaire est le premier point de l'ordre du jour. Nous sommes prêts à participer pleinement aux débats de la Commission en 2006.

Concernant la deuxième question, la composition du Bureau, je crois comprendre, Monsieur le Président, en examinant le tableau que vous avez préparé en vue de la présente séance, que si le Bureau de 2002 a été reconduit en 2003, c'est parce qu'il n'y avait pas eu de séances de la Commission en 2002. Cela ne veut donc pas dire que le Bureau a conduit ses travaux pendant deux années consécutives. À la lecture du rapport de la

Commission du désarmement pour 2002, publié sous la cote A/57/42, on constate que le paragraphe 9 du chapitre intitulé « Organisation et travaux de la session de 2002 » énonce que, lors de sa 1<sup>re</sup> séance d'organisation, le 2 novembre 2001, la Commission a décidé, à titre exceptionnel, de poursuivre ses travaux en 2003. Cela signifie qu'il n'y a pas eu de séance en 2002. Je voulais donc tout simplement rappeler aux membres la raison pour laquelle 2002 et 2003 présentent des similarités.

Je voudrais enfin dire qu'en tant que non-membre, nous pensons également que le principe de roulement doit être respecté. C'est un précédent, et nous aimerions continuer à adhérer à ce principe.

**M. Charwath** (Autriche) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous aimerions vous féliciter, Monsieur le Président, d'être parvenu à nous mettre d'accord sur un ordre du jour. Je serai bref.

Je pense, comme mon collègue du Royaume-Uni l'a déjà dit, qu'en leur capacité nationale, les représentants du Royaume-Uni ne siègeront pas au sein d'un nouveau Bureau et, comme l'a suggéré l'Argentine, que l'on devrait nous donner le temps de nous consulter et que les groupes régionaux devraient faire des propositions. Je pense que c'est la meilleure façon de procéder pour le Bureau. Les groupes régionaux devraient réfléchir aux candidatures qu'ils veulent présenter et prendre une décision. Je pense qu'il nous faudra peut-être un peu de temps pour cela.

**M. Baldi** (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à vous féliciter, Monsieur le Président, pour le résultat important que nous avons obtenu aujourd'hui : l'adoption de l'ordre du jour et l'assurance que la prochaine session sera une session de fond. Beaucoup d'entre nous attendaient ce jour, et nous vous en sommes reconnaissants.

Je voulais prendre la parole uniquement pour confirmer ce que notre collègue iranien a dit, puisque c'est l'Italie qui assumait la présidence en 2002 et 2003. Cela a été uniquement dû au fait qu'il n'y a pas eu de session en 2002. Le Bureau est donc resté tel quel. En l'occurrence, cela ne constitue pas véritablement un précédent. Et bien entendu, nous sommes d'accord avec la proposition de l'Argentine, que tous les autres collègues qui sont intervenus par la suite ont d'ailleurs appuyée, de poursuivre le roulement habituel. Je suis sûr que le prochain Bureau

pourra tirer parti de ce que nous avons réalisé aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je demande à présent aux groupes régionaux de bien vouloir se réunir à leur convenance et, comme tout le monde sait où nous en sommes à présent, d'essayer de constituer un Bureau pour la session de fond de 2006 de la Commission, et peut-être aussi d'examiner des suggestions pour la présidence des organes subsidiaires.

Ce n'est pas à moi de fixer un délai, mais je voudrais juste attirer l'attention des membres sur le fait qu'il importe que nous travaillions aussi rapidement que possible. Pour autant que je sache, les services de conférence n'ont pas prévu de séance d'organisation pour cette année. La prochaine aura probablement lieu en février ou en mars ou à cette période. D'ici là, j'espère que les groupes régionaux auront pris une décision commune. L'information sera alors communiquée ou transmise au secrétariat.

Il ne faut pas relâcher nos efforts. Nous aurons à nous occuper d'autres questions, telles que les armes légères, etc., mais je pense qu'il faut maintenir l'élan que nous avons acquis. J'espère donc qu'en février peut-être, le secrétariat sera en mesure d'informer les délégations de la situation concernant le Bureau pour la session de fond de 2006.

**M<sup>me</sup> Martinic** (Argentine) (*parle en anglais*) : Je suis désolée de prendre à nouveau la parole. Je voudrais demander au secrétariat de bien vouloir nous communiquer les dates de la session de fond de la Commission du désarmement et aussi encourager les groupes régionaux à se consulter rapidement et à essayer de constituer le Bureau le plus rapidement possible pour lui permettre d'entamer les consultations.

**M. Cherniavsky** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : La session de fond se tiendra du 10 au 28 avril 2006.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Y a-t-il d'autres sujets de débat?

Je pense que la séance d'organisation de l'année prochaine dépendra de la réponse que le secrétariat recevra des États Membres quant à la question de savoir s'ils sont prêts à constituer le Bureau pour la session de fond de 2006.

*La séance est levée à 11 heures.*